

MAPA (Marché A Procédure Adaptée)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Objet

Achat de matériels spécifiques en Outillage dans le cadre du projet

France 2030 FPI AURA



1 - Identifiants.....	3
2 - Mode de passation du marché	3
3 - Objet du marché et contexte	4
4 - Règlement de consultation	5
A. Date et heure limite de dépôt des offres	5
B. Remise des offres	5
C. Pièces constitutives du marché	5
D. Durée du marché et validité des offres	6
E. Critères de choix avec leur ordre de priorité.....	6
F. Variantes.....	6
5 - Dispositions du marché	6
A. Allotissement.....	6
B. Détails des prestations et des prix	6
C. Exécution du marché.....	7
D. Garanties	9
E. Avance forfaitaire	9
F. Dispositions Financières et Modalités de Paiement	9
G. Pénalités de retard	11
6 - Gestion des situations spécifiques	11
A. Redressement ou liquidation judiciaire.....	11
B. Résiliation du marché (aux torts du candidat)	12
C. Cession du marché	12
7 - Opérations de vérification et conformité	12
A. Conformité Générale.....	12
B. Déroulement des Opérations de Vérifications et Réception	12
8 - Langue et litiges	13
A. Langue	13
B. Litiges.....	13
9 - Dérogations au CCAG.....	13
10 - Déclaration du candidat	14
11 - Engagement du candidat	15
Annexe 1	17

1 - Identifiants

Pouvoir adjudicateur :

GIP FIPAG

5 rue Roland GARROS

38320 EYBENS

Représenté par : Jean-François MARION

Comptable assignataire des paiements : Alexandre CHARRIER

Marché N° 3 - OUTILLAGE

Objet du marché : **Achat de matériels spécifiques en outillage dans le cadre du projet France 2030
FPI AURA**

Date de publication du Marché

Le 30/06/2025 à 16h00

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté ministériel du 30 mars 2021.

Le présent document comporte 21 pages numérotées de 1 à 21.

2 - Mode de passation du marché

Procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 221 000.00 € H.T.).

3 - Objet du marché et contexte

Le marché a pour objet l'achat de matériels de type outillage dans le cadre du projet France 2030 FPI AURA.

La nature et l'étendue des besoins sont définies dans ce présent document.

Contexte du Projet

Ce marché s'inscrit dans le cadre du projet FPI Auvergne-Rhône-Alpes.

Porté par la région académique Auvergne Rhône Alpes, le projet Formation Pro Industrie Auvergne-Rhône-Alpes (FPI AuRA) s'attache à adapter et à renforcer l'offre de formation professionnelle pour les métiers de l'industrie, en alignement avec les objectifs de la stratégie de réindustrialisation du programme France 2030 dans la 1ère région industrielle de France qui doit répondre à des besoins croissants en compétences, particulièrement dans des secteurs de pointe.

Ce projet vise à augmenter le nombre de diplômés des formations industrielles en ouvrant de nouvelles places dans 3 filières stratégiques France 2030 : numérique, énergies décarbonées et industrie verte/réindustrialisation. L'objectif est de former plus de 2200 personnes supplémentaires dans le secondaire et plus de 1500 dans le supérieur sur la durée du projet (3 ans). À l'horizon 2030, c'est plus de 5500 personnes formées supplémentaires dans le secondaire et 3 000 personnes dans le supérieur, pour intégrer les métiers de ces filières.

Le projet FPI AURA prévoit, pour l'ouverture de certaines formations, que les achats de « petits matériels » soient réalisés par le GIP FIPAG.

Le Groupement d'Intérêt Public « Formation Continue, Formation et Insertion Professionnelles de l'Académie de Grenoble » (GIP FIPAG) est une structure qui soutient la stratégie académique en gérant les projets de formation tout au long de la vie et d'insertion professionnelle. Dans ce projet FPI AURA, le GIP FIPAG est le porteur du projet pour l'Académie de Grenoble.

4 - Règlement de consultation

A. Date et heure limite de dépôt des offres

Le **16/07/2025** à **12h00 au plus tard**.

Les offres doivent être adressées par courrier électronique **aux deux adresses** suivantes :

ce.gipfipag@ac-grenoble.fr

gipfipag.mapa@orange.fr

△ Merci d'être vigilants au poids et à la forme du fichier : inférieur à 10 mégaoctets, pas de macro, et pas de fichiers ZIP.

Les offres reçues hors délai seront éliminées.

B. Remise des offres

Les offres des soumissionnaires doivent être entièrement rédigées en langue française.

Tous les documents remis dans le cadre de la consultation par le soumissionnaire doivent être datés et signés ; l'absence de ces éléments rend les documents non contractuels.

Le GIP FIPAG se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

C. Pièces constitutives du marché

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services, les pièces contractuelles du marché ont l'ordre de priorité décroissant suivant :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Techniques et Administratives Particulières.
- Un devis détaillé.
- Un engagement sur les délais de livraison (voir 5-C « Exécution du marché »).
- Un document précisant les engagements de votre entreprise en matière de développement durable.

Toute clause des documents remis par le candidat, contraire aux dispositions des pièces particulières de la présente consultation, est réputée non écrite.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de Fournitures courantes et de services, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, est applicable au présent marché.

Ce document, réputé public, n'est pas joint au marché.

D. Durée du marché et validité des offres

La durée de la présente consultation est prévue pour une durée maximum de 12 mois à compter de l'enclenchement du marché. Aucune reconduction n'est envisagée.

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

E. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critères	Pondération
1. Le prix du matériel	60 %
2. Délais de livraison	25 %
3. Taux d'exhaustivité et de conformité au matériel demandé	10 %
4. Engagement du candidat dans une démarche de développement durable	5 %

F. Variantes

Sur la base des descriptifs faisant l'objet du marché, le soumissionnaire pourra proposer des matériels et équipements présentant des caractéristiques strictement équivalentes. Dans ce cas, le commanditaire pourra faire le choix de retenir ou non les matériels ou équipements concernés.

5 - Dispositions du marché

A. Allotissement

Lot n° 1 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison : Lycée AUBRY (38)

Lot n°2 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison Lycée LACHENAL (74)

Lot n°3 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison Lycée MONGE (73)

Lot n°4 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison Lycée BOUVIER (07)

B. Détails des prestations et des prix

Descriptif technique et détail des lots :

Détails joints en documents annexes.

Sur la base des descriptifs faisant l'objet du marché, le soumissionnaire pourra proposer des matériels et équipements présentant des caractéristiques strictement équivalentes. Dans ce cas, le commanditaire pourra faire le choix de retenir ou non les matériels ou équipements concernés.

Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

C. Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté Ministériel du 30 mars 2021).

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé. Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison :

Dates de livraison souhaitée entre le 1^{er} et le 15 septembre 2025 inclus. En cas de non-respect du délai de livraison indiqué par le soumissionnaire l'acheteur public pourra annuler la commande de matériels non livrés ou appliquer des pénalités de retard (article G)

- Les matériels relevant du lot 1 devront être livrés au Lycée AUBRY (38).
- Les matériels relevant du lot 2 devront être livrés au Lycée LACHENAL (74).
- Les matériels relevant du lot 3 devront être livrés au Lycée MONGE (73).
- Les matériels relevant du lot 4 devront être livrés au Lycée BOUVIER (07).

Lieu et contacts de livraison :

Etablissement/adresse	Nom du contact sur place
LP LYCEE DES METIERS JEAN CLAUDE AUBRY 3 chemin De Rosière BP10083 38303 BOURGOIN JALLIEU CEDEX 04 74 43 67 40	M PERRUSSEL Eric - DDF Eric.Perrussel@ac-grenoble.fr Mme MORETTI Geraldine - Gestionnaire Geraldine.Moretti@ac-grenoble.fr
LPO LYCEE DES METIERS LOUIS LACHENAL 335 route de Champ Farcon 74370 ARGONAY 04 50 27 20 96	Mme BELLET Martine - DDF Martine.Bellet@ac-grenoble.fr Mme BEAUCAIRE Laurence - Gestionnaire Laurence.Beaucaire@ac-grenoble.fr

LPO LYCEE DES METIERS MONGE 119 avenue Marius Berroir 73000 CHAMBERY 04 79 33 39 09	M PICARD Romuald - DDF Romuald.Picard1@ac-grenoble.fr M CHARRIER Alexandre - Gestionnaire Agent comptable Alexandre.Charrier@ac-grenoble.fr
LP LYCEE DES METIERS MARIUS BOUVIER 69 route de Lamastre BP93 07301 TOURNON SUR RHONE CEDEX 04 75 07 86 50	Mme FAURE Levinne - DDF Levinne.Faure@ac-grenoble.fr Mme BLANCHARD Emmanuelle - Gestionnaire Emmanuelle.Blanchard@ac-grenoble.fr

- Les livraisons auront lieu au sein des établissements, aux bâtiments destinés à recevoir le ou les matériels contenus dans l'appel d'offre.
- Le candidat prendra obligatoirement contact avec le Lycée avant toute livraison afin de convenir conjointement de la date et de l'heure de celle-ci.
- Le cas échéant, le candidat devra effectuer le test de bon fonctionnement lors de la livraison (déballage et mise en service du matériel à l'emplacement prévu puis évacuation des emballages) en présence d'un membre de l'équipe informatique de l'établissement.
- Le candidat reconnaît être parfaitement informé de la constitution des bâtiments et des installations pour assurer la livraison.
- Les frais de livraison et d'installation sont à la charge du candidat (franco de port et de droit de douane).
- L'offre du soumissionnaire devra comporter un délai ferme maximum de livraison des matériels conforme à l'offre.

Le candidat effectuera des points de situation sur l'avancée de sa prestation selon des jalons qu'il aura définis et informera immédiatement le GIP FIPAG de tout problème ayant un impact sur le délai. En cas de non-respect du délai de livraison indiqué par le soumissionnaire, l'acheteur public pourra annuler la commande de matériels non livrés ou appliquer des pénalités de retard (Article G).

SAV :

Le candidat doit mettre à disposition des Lycées AUBRY (38), LACHENAL (74), MONGE (73) et BOUVIER (07) une assistance téléphonique entièrement gratuite et personnalisée avec des correspondants dédiés.

Le candidat devra préciser son organisation (agences locales ou centrale d'appel, organisation jour/nuit) et transmettre les coordonnées téléphoniques et mails des personnes en charge du dossier.

Pour une durée de réparation supérieure à 5 jours ouvrables, un poste de remplacement sera mis à la disposition de l'établissement si besoin.

Contact établissement payeur :

Etablissement/adresse	Nom du contact sur place
GIP FIPAG 5 Rue Roland GARROS 38320 EYBENS	Monsieur Jean-François MARION Directeur du GIP FIPAG

D. Garanties

Le candidat est tenu :

- De fournir les matériels indiqués en annexes.
- Livrer les matériels aux lieux indiqués au paragraphe précédent.
- D'accorder une garantie d'une durée de 3 ans aux différents articles (à compter de la date de livraison) pour les matériels pouvant bénéficier d'une garantie.
- D'attester d'une garantie contre les vices cachés de fabrication à tous les articles de chaque lot.

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

Pendant toute la durée de la garantie, le candidat s'engage à effectuer gratuitement (pièces et main d'œuvre) le changement ou la remise en état des pièces reconnues défectueuses par le fournisseur, par un atelier de son réseau commercial.

Les garanties ne s'appliquent pas aux produits consommables.

E. Avance forfaitaire

Aucune avance ni acompte n'est prévue au marché.

F. Dispositions Financières et Modalités de Paiement

1. Forme et contenu du prix

Les offres doivent être formulées obligatoirement en euros.

Le présent marché est conclu à prix ferme et unitaire. Le taux de TVA est celui applicable en France métropolitaine. Le prix du marché est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture ainsi que tous les frais afférents. Il doit inclure toutes les sujétions et tous les frais normalement prévisibles pour l'exécution et l'achèvement de la fourniture, notamment :

- Le déchargement et l'installation des matériels.
- Frais de transports.

2. Budget indicatif par lot

Lot n° 1 : Outillage - Lycée AUBRY (38) : 6129 € H.T.

Lot n°2 : Outillage - Lycée LACHENAL (74) : 18 124 € H.T.

Lot n°3 : Outillage - Lycée MONGE (73) : 2201 € H.T.

Lot n°4 : Outillage - Lycée BOUVIER (07) : 3178 € H.T.

3. Mode de règlement

La transmission des factures se fait par voie dématérialisée sur le Portail CHORUS au moyen du Siret du GIP FIPAG.

Le mode de règlement par le GIP FIPAG est le virement administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du candidat ou du sous-traitant payé directement.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit, pour le candidat ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. En cas de retard de paiement, le candidat a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Présentation et transmission de la facture

Après admission des prestations et constat du « service fait », la facture doit être adressée par le candidat.

Elle doit mentionner les informations suivantes :

- Nom et adresse du Pouvoir Adjudicateur
- Nom, adresse et numéro SIREN ou SIRET du candidat du marché
- Numéro du marché
- Prestation livrée (telle qu'indiquée dans l'objet de la consultation)
- Date de livraison
- Prix HT, TTC et la TVA
- Références du compte bancaire du candidat du marché
- Date d'établissement de la facture

- En cas de groupement conjoint, pour chaque membre, le montant des prestations effectuées.
- En cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors TVA et toutes taxes comprises. Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées.

Les factures seront libellées au nom du GIP FIPAG et devront porter le numéro SIRET du GIP FIPAG : 183 830 116 000 20. Toute facture à modifier après vérification par le GIP FIPAG sera retournée, et le règlement sera subordonné à la présentation d'une nouvelle facture. Le délai de paiement sera systématiquement suspendu en cas d'erreur dans la facturation.

La facturation sera faite après la livraison, l'installation et la mise en service des matériels et petits outillages.

G. Pénalités de retard

Principes Généraux

En cas de retard dans l'exécution des prestations par le titulaire, il est fait application des pénalités de retard prévues à l'article 14 du Cahier des clauses administratives générales des matériels publics de fournitures courantes et de services (Arrêté Ministériel du 30 mars 2021).

6 - Gestion des situations spécifiques

A. Redressement ou liquidation judiciaire

En cas de procédure de redressement ou liquidation judiciaire, le candidat doit immédiatement notifier le jugement au pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur met en demeure l'administrateur ou le liquidateur pour savoir s'il entend exécuter le marché. Si la réponse est négative ou en l'absence de réponse dans le délai d'un mois, la résiliation du marché est prononcée. La résiliation prend effet à la date de décision de renonciation ou à l'expiration du délai d'un mois, sans droit à indemnité pour le candidat.

B. Résiliation du marché (aux torts du candidat)

Si le candidat ne respecte pas les obligations du marché, le pouvoir adjudicateur est en droit de résilier le marché à ses torts, sans indemnité, et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services sont applicables.

C. Cession du marché

Le présent marché ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une cession totale ou partielle (à titre onéreux ou gracieux) sans autorisation écrite et préalable du pouvoir adjudicateur.

7 - Opérations de vérification et conformité

A. Conformité Générale

Le candidat s'engage à fournir les matériels conforme aux stipulations du marché, aux normes et spécifications techniques applicables en vigueur à la date du marché.

Il s'engage également à s'adapter et à respecter toutes évolutions normatives relatives à la fourniture. Le candidat est tenu d'appliquer toute la réglementation, les normes et les prescriptions en vigueur dans la fourniture des matériels, et de prendre en considération toute nouvelle norme dont la date d'application est antérieure à la date d'attribution.

B. Déroulement des Opérations de Vérifications et Réception

Les dispositions des articles 27 à 33 du CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services s'appliquent.

La réception définitive des matériels ne pourra être prononcée qu'après validation de la conformité de la commande par le GIP FIPAG et le lycée réceptionneur. Les éventuelles réserves devront être levées sous 48 heures.

8 - Langue et litiges

A. Langue

Tous les documents relatifs au présent marché doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

B. Litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable les différends. Elles pourront faire appel au Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Lyon.

Après épuisement des moyens de recours amiables, le Tribunal Administratif de Grenoble est seul compétent.

9 - Dérogations au CCAG

Toutes les dispositions du CCAG applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021) non contredites dans le présent document demeurent applicables.

10 - Déclaration du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'exclusion découlant des articles L2141 à L2141-6-1 du Code de la commande publique.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés.
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours à partir de la date de réception de l'offre. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Assurance

Le candidat doit justifier, au moyen d'une attestation mentionnant l'étendue de la garantie, qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile et professionnelle couvrant les conséquences pécuniaires de ses responsabilités liées à l'exécution du marché.

Il s'engage à maintenir les assurances requises en état de validité pour la durée de ses responsabilités.

11 - Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :

(intitulé complet et forme juridique de la société) domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

1°) **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus correspondant au(x) lot(s) :
Merci de cocher le ou les lots souhaité(s))

- Lot n° 1 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison : Lycée AUBRY (38)
- Lot n°2 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison Lycée LACHENAL (74)
- Lot n°3 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison Lycée MONGE (73)
- Lot n°4 : OUTILLAGE - 1 adresse de livraison Lycée BOUVIER (07)

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 30 jours.

Page 15 sur 21



2°) **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) **Demande** que le GIP FIPAG règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB

A _____, le _____

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et **cachet de la société**

Annexe 1

Lot n° 1 - Outillage Lycée AUBRY

Désignation	Quantité	Adresse de livraison
ESCABEAU QUADRO N. MARCHES 5 ATOM RUNPOTEC	6	Lycee AUBRY (38)
CENTAURE Marchepied double accès ALPHA 2x3 marche	6	Lycee AUBRY (38)
Monture de scie-manche bimatière EBR WILMART	6	Lycee AUBRY (38)
YOUR ESSENTIALS CONSOMMABLES CHEVILLE DIAM.8 BTE DE 100 CLASSIK	1	Lycee AUBRY (38)
YOUR ESSENTIALS CONSOMMABLES RUBANS ADHESIF PVC 15 X 10M PANACHE (10)	5	Lycee AUBRY (38)
YOUR ESSENTIALS CONSOMMABLES VIS BOIS 4X30 TF BTE DE 500 TOOSPEED	1	Lycee AUBRY (38)
YOUR ESSENTIALS CONSOMMABLES VIS BOIS 3X20 TF BTE DE 500 TOOSPEED	1	Lycee AUBRY (38)
WIHA Niveau à bulles pour électricien	6	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG NIVEAUX SLIM 20 CM 10 PCS - carton	6	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG COFFRET 5 FORETS 2T SDS+ (x1)	6	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG AS2-250 ELCP - Classe L	2	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG M18 BH-402C - Perforateur SDS+ compact 18V, 4,0Ah, 1,2J EPTA	3	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG COFFRET 7 FORET 2 TAILLANTS SDS PLUS X1	1	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG Coffret Scies Cloches Hole Doozer 10pcs	3	Lycee AUBRY (38)
MILWAUKEE - RYOBI - AEG M18 BLPDRC402C Perceuse a percussion BR	6	Lycee AUBRY (38)

Lot n° 2 - Outillage Lycée LACHENAL

Désignation		Quantité	Adresse de livraison
Lampe loupe LED Sunnex Equipment AB 31100 5dioptrie	31100	15	Lycee LACHENAL (74)
Jeu de tournevis, 10 pièces, Série PROTWIST-FACOM	MOD.AT6	15	Lycee LACHENAL (74)
Pince à dénuder, Automatique Capacité de coupe de 32-8 AWG / 0.02 à 10mm ² câble PVC FACOM	793936PB	15	Lycee LACHENAL (74)
Lot de pince (4 pièces) FACOM	CPE.A4	15	Lycee LACHENAL (74)
Servante Facom 6 tiroirs à roulettes	ROLL.6NM3APF	3	Lycee LACHENAL (74)
Pince à sertir Ideal pour Connecteurs RJ11, connecteurs RJ45	33-750	8	Lycee LACHENAL (74)
Perceuse visseuse Sans fil Bosch Professional Kits, 18V 4Ah Li-Ion	0615990M2B	5	Lycee LACHENAL (74)
Ponceuse vibrante Sans fil Bosch GSS 18V-13, 150 x 100	06019L0101	1	Lycee LACHENAL (74)
VEVOR 870 mm Plotter de Découpe Vinyle Traceur de Coupe Semi-automatique avec Logiciel Signmaster Support de Sol pour Tracer Papier Vinyle Tissu	Modèle : KH-870A	1	Lycee LACHENAL (74)

Lot n° 3 - Outillage Lycée MONGE

Désignation		Quantité	Adresse de livraison
Mallette à outils Mallette à outils pour électriciens StarTech.com, Jeu de 23 pièces	CTKRPR	8	Lycee MONGE (73)
Servante d'atelier métal avec 6 tiroirs TACTIX 6 tiroirs : 3 tiroirs de largeur 51 cm x hauteur 10 cm x profondeur 40 cm, 1 tiroir de largeur 51 cm x hauteur 21 cm x profondeur 40 cm, 2 tiroirs de largeur 25 cm x hauteur 10 cm x profondeur 40 cm.	Servante d'atelier métal avec 6 tiroirs TACTIX 6 tiroirs :	3	Lycee MONGE (73)
Ponceuse TC US380 EINHELL	4419257	2	Lycee MONGE (73)
Visseuse articulée sans fil Makita Akkubohrschrauber 7.2 V 1.5 Ah Li-Ion + 2 batteries, + chargeur, + mallette	DF012DSE	5	Lycee MONGE (73)
Fraise fine Proxxon Micromot MF 70 27 110 230 V 1 pc(s)	27110	1	Lycee MONGE (73)

Lot n° 4 - Outillage Lycée BOUVIER

Désignation		Quantité	Adresse de livraison
OUTIL A DEGAINER DE 8 MM A 13 MM ET DENUDE FILS DE 0,2 MM ² -JOKARI	30155-SECURA No. 15	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
KIT D'OUTILS RESEAU DIGITUS	DN-94022	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
Outil à dégainer multifonctions KNIPEX 16 95 01 SB ERGOSTRIP 135mm	16 95 01 SB	4	Lycée Pro BOUVIER (07)
Kit placo, sertisseuse, bequille, couteaux, rape, scie guichet -Oxeo	4637	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
BROSSE MANUELLE AVEC MANCHE EN PLASTIQUE ET AVEC FIL DE FER ACIER -Mod. 33300-AMIG	AMIG 13727	2	Lycée Pro BOUVIER (07)
CADENAS CONSIGNATION XENYO ANSE 38MM	740980	5	Lycée Pro BOUVIER (07)
NIVEAU PROFILE MAGNETIQUE I-BEAM 120CM FATMAX PRO	XTHT1-42135	3	Lycée Pro BOUVIER (07)
NIVEAU LASER 360° VERT AVEC TRÉPIED STHT77641 - 1 PORTÉE 25M- STANLEY	STHT77641-1	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
EMBOUITS ET DOUILLES, COFFRET DE 43 PIÈCES-BOSCH	2607017164	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
REGLE A NIVEAU 200CM Stanley 0-42-323	0-42-323	2	Lycée Pro BOUVIER (07)
Niveau tubulaire magnétique STANLEY 0-43-625 FATMAX PRO - 60 cm	0-43-625	4	Lycée Pro BOUVIER (07)
Regle maçon à bulle Marque Outibat	101420	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
Pistolet métallique KP M 3 FISCHER 541441 pour cartouches de silicone	541441	2	Lycée Pro BOUVIER (07)
Serre-joint xl haute puissance STANLEY FMHT0-83239 FATMAX - 300 mm	FMHT0-83239	4	Lycée Pro BOUVIER (07)
Minidecapeur pour gaine thermo Marque BGS	74446	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
BOITE A COUPE ABS + SCIE A DOS + CHEVILLES BOITE À COUPE AVEC CALES EXCENTRIQUES STANLEY 1-20-600	1-20-600	3	Lycée Pro BOUVIER (07)
FORET ETAGE 229A.ST0	229A.ST0	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
EMBOUT POUR VIS CRUCIFORMES PH2 A BUTEE STHT0	STHT0-16137	10	Lycée Pro BOUVIER (07)
KIT POSITIONNEUR POUR VISSEUSE PLACO	197025-4	3	Lycée Pro BOUVIER (07)
PINCE PROFESSIONNELLE D'EXPANSION DES CHEVILLES MÉTALLIQUES UNIVERSELLES	20355	2	Lycée Pro BOUVIER (07)
COFFRET CLIQUET 1/4 MANCHE ROTATIF	R.360NANOPB	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
MESURE LASER 30 METRES	715002	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
COFFRET COMPLET SCIES TRÉPANS BIMÉTAL HHS 8% + ARBRES TRÉPANS H3A H4A IZAR	1645-18234	1	Lycée Pro BOUVIER (07)
DISQUE 125 X 1,0 MM MULTICONSTRUCTI-BOSCH	2608602385	10	Lycée Pro BOUVIER (07)

Lot n° 4 - Outillage Lycée BOUVIER (suite)

Désignation	Quantité	Adresse de livraison
FORET POUR PERFORATEUR EXPERT SDS PLUS-7X 5/6/6/8/8/10/12 MM 7 PCES-BOSCH	2608900195 1	Lycée Pro BOUVIER (07)
LAMES DE SCIE SAUTEUSE, SET DE 3 PIÈCES-BOSCH	2608636429 3	Lycée Pro BOUVIER (07)
LAME DE SCIE SAUTEUSE T 128-BOSCH	2608665073 2	Lycée Pro BOUVIER (07)
COFFRET SCIES CLOCHES EZYCHANGE BI-MÉTAL (9 PCS) MAKITA	E-12295 1	Lycée Pro BOUVIER (07)
JEU DE FORETS ET EMBOUTS (33 PCS) IMPACT MAKITA	B-66896 1	Lycée Pro BOUVIER (07)
COFFRET 19 FORETS METAL HSS-TIN-MAKITA	B-67795 1	Lycée Pro BOUVIER (07)
Adaptateur pour scies cloches Bi-Métal MAKITA D-17186 HEX 11mm 30-152mm	D-17186 2	Lycée Pro BOUVIER (07)
Scie cloche bi-métal 68mm MAKITA D-17108	D-17108 2	Lycée Pro BOUVIER (07)
Coffret de 4 accessoires MAKITA B-67505 STARLOCK	B-67505 2	Lycée Pro BOUVIER (07)
Outil multifonction MAKITA DTM52Z 18V Starlock Max (machine nue)	DTM52Z 1	Lycée Pro BOUVIER (07)
Pack 7 outils MAKITA DLX7013PT1 18V (5x5Ah)	DLX7013PT1 1	Lycée Pro BOUVIER (07)